

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 OCTOBRE 2018

Présents : Mmes CHARDON Dominique, LEFORT Bernadette, RECEVEUR Marie, SAILLARD Marie-Pierre, Mrs CHENDEROWSKY Marc, PEREIRA Stéphane, SAILLARD Fabien, VIENNET Simon, VIENNET Julien

Excusé :

Absent : THERY Jean-Bernard

Convocation du 09/10/2018

ORDRE DU JOUR :

- Approbation Compte rendu réunion du 14 septembre 2018
- Statuts du syndicat mixte du Mt d'Or (SMMO)
- Nouveaux statuts de la CCLMHD
- Transfert de la compétence scolaire - intérêt communautaire
- Affaires diverses

1 - Approbation compte rendu réunion du 14 septembre 2018

Le compte rendu du 14 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2 - Statuts du syndicat mixte du Mt d'Or

Mme le maire expose les nouveaux statuts du syndicat aux membres du conseil et relate l'historique du syndicat SMMO. Le Conseil départemental souhaite moins participer à ce syndicat et propose de nouveaux statuts.

Le Conseil, par 8 voix pour et 1 abstention, approuve ces nouveaux statuts.

3 - Statuts de la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs

Mme le maire fait un résumé des statuts de la CCLMHD qui ont été votés en conseil communautaire. Elle expose les complications qu'apporteraient ces nouveaux statuts pour notre territoire.

Mme le maire rappelle les compétences obligatoires de la communauté de communes (compétences fixées par l'Etat) et les compétences optionnelles.

Parmi les compétences optionnelles, la communauté de communes en propose cinq mais les communes doivent se prononcer, notamment, sur la prise en charge ou non de la compétence « Construction, Entretien et Fonctionnement d'équipements liés à l'Enseignement »).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce contre les statuts tels que présentés.

4 - Transfert de la compétence scolaire - intérêt communautaire

Le Conseil décide de donner un avis défavorable au libellé de l'intérêt communautaire des compétences statutaires défini par la communauté de communes afin qu'en matière « d'équipements scolaires » aucune école ne soit reconnue d'intérêt communautaire.

5 - Affaires diverses

- Restaurant : suite à l'isolation extérieure du restaurant, les volets ne peuvent plus se fermer côté rue des Grangettes. Mme le maire expose un devis de l'Atelier Malpassien, pour changer les volets et explique les problèmes techniques rencontrés.

Le Conseil donne son accord pour le devis présenté pour des volets solaires.

- Mme le maire présente un devis pour une solution de sauvegarde informatique par Eurobureau. Le Conseil reparlera de cet investissement ultérieurement.

- Mme le maire donne des nouvelles du projet de pylône pour la téléphonie mobile. L'opérateur a choisi un terrain communal pour l'implantation du pylône, proche du répartiteur téléphonique.

- Mme le maire expose les nouveaux statuts de la commission électorale qui doit être composée d'un conseiller municipal et deux membres de la commune nommés par le Préfet et le Tribunal administratif (proposition de Agnès Berthet-Tissot et Michel Grenon). Bernadette Lefort est désignée pour assurer ce rôle au sein de cette commission de contrôle.

Séance levée à 21 h 55

Malpas le 16 octobre 2018

Le Maire,

Dominique CHARDON

